

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Mme NICOLAS est arrivée à 18 h 30 et a participé au vote à compter du point 6.4.

Mme BELOTTI est arrivée à 18 h 35 et a participé au vote à compter du point 7.1.

Monsieur Francis IDRAC, Président et maire de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, accueille les conseillers communautaires.

Il procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. IDRAC est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PARTIE 1

Information sur le CODEV (Conseil de développement)

PARTIE 2

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	4
3	FINANCES.....	8
3.1	Budget principal : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019	8
4	COMMANDE PUBLIQUE	8
4.1	MAPA n° 2018-07 : travaux d'extension de réseau « Eaux Usées - Eaux Pluviales » secteur Las Martines.....	8
5	RESSOURCES HUMAINES	9
5.1	Modification de la rémunération des élus	9
6	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	10
6.1	ZAE « Les Martines » : adoption du plan de financement des études préalables et des premiers travaux de VRD	10
6.2	ZAE Pont Peyrin 3 : adoption du plan de financement de la mission de maîtrise d'œuvre	11
6.3	ZAE du Roulage : annulation de la vente de la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 à la SCI DU CARRE	12
6.4	Adhésion de la CCGT au cluster régional Vélo Vallée.....	13
6.5	Validation de la convention de partenariat entre la CCGT et la chambre de métiers et de l'artisanat du Gers.....	14

7	JEUNESSE.....	14
7.1	Fermeture des ALSH selon les ponts calendaires.....	14
8	SPORT.....	15
8.1	Versement de la subvention attribuée au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS) au titre des actions déployées par l'Office Intercommunal du Sport.....	15
8.2	Tarifification des clés de bâtiments communautaires	16
9	QUESTIONS DIVERSES.....	17

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Présentation de M. Yannick HOUSSIÈRE, adjoint au chef de service « Aménagement du territoire » et responsable ADS

PARTIE 1

Information sur le CODEV (Conseil de développement) par Mme LOMBARD et M. PAUL

M. LARROQUE indique qu'un élu d'AURADÉ figure sur la liste.

Mme LOMBARD répond que cette personne sera remplacée car les élus ne peuvent pas siéger au sein de cette instance.

PARTIE 2

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018.

2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire, des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir :

N° DÉCISION		SERVICE CONCERNÉ	OBJET			MONTANTS
N° d'ordre	Date de signature		Bénéficiaire	Lieu concerné	Descriptif	T.T.C.
313	20/11/2018	Petite Enfance	METRO 31000 TOULOUSE	CCFONT	Thermomètre cuisine	67,91 €
314	26/11/2018	Petite Enfance	WESCO 79141 CERIZAY CEDEX	CFA	Draps	244,80 €
315	09/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (75 h en tout) du 09/07/2018 au 31/07/2018	

316	10/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (36 h en tout) du 10/07/2018 au 13/07/2018
317	05/07/2018	RH	Agent d'animation	Endoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (1 h en tout) le 05/07/2018
318	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (37 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
319	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (159 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
320	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (69 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
321	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (114 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
322	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (132 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
323	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (114 h en tout) du 23/07/2018 au 30/08/2018
324	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (51 h en tout) du 20/08/2018 au 30/08/2018
325	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (60 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
326	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (69 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
327	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (69 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
328	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (9 h en tout) du 01/08/2018 au 03/08/2018
329	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (53 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
330	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (137,50 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018

331	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (17,50 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
332	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (85,50 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
333	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (26 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
334	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (24 h en tout) du 09/08/2018 au 16/08/2018
335	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (15 h en tout) du 16/07/2018 au 31/07/2018
336	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (9 h en tout) le 20/07/2018
337	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (82,5 h en tout) du 20/08/2018 au 31/08/2018
338	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (48 h en tout) du 27/08/2018 au 31/08/2018
339	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Lias	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (33 h en tout) du 27/08/2018 au 31/08/2018
340	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (88,5 h en tout) du 20/08/2018 au 31/08/2018
341	23/07/2018	RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet 76 h en tout) du 06/08/2018 au 17/08/2018
342	23/07/2018	RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet 32 h en tout) du 27/08/2018 au 31/08/2018
343		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (157,5 h en tout) du 01/08/2018 au 31/08/2018
344		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (117 h en tout) du 01/08/2018 au 31/08/2018
345		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (112 h en tout) du 01/08/2018 au 31/08/2018

346		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (175,50 h en tout) du 06/08/2018 au 31/08/2018
347	24/07/2018	RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (90 h en tout) du 20/08/2018 au 31/08/2018
348		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (83 h en tout) du 20/08/2018 au 31/08/2018
349		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (85 h en tout) du 06/08/2018 au 17/08/2018
350	02/08/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (8,5 h en tout) le 02/08/2018
351	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Ségoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (20 h en tout) du 27/08/2018 au 26/08/2019
352	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Ségoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (20 h en tout) du 01/09/2018 au 06/07/2019
353	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Lias	Recrutement de 2 agents d'animation non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet du 01/09/2018 au 06/07/2019
354	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement de 5 agents d'animation non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet du 01/09/2018 au 06/07/2019
355	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (25 h en tout) du 01/09/2018 au 31/12/2018
356	03/09/2018	RH	Agent d'animation	L'Isle-Jourdain	Recrutement de 20 agents d'animation non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet du 03/09/2018 au 07/07/2019
357	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Auradé	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (18 h en tout) du 03/09/2018 au 07/07/2019
358	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Monferran-Savès	Recrutement de 3 agents d'animation non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet du 03/09/2018 au 06/07/2019

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.

3 FINANCES

3.1 Budget principal : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

En vertu des dispositions prévues à l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président demande à l'assemblée, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits engagés par anticipation suivant cette procédure seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Art.	Libellé	Montant
13141	Remboursement subvention équipement	900,00
202	PLUI-H/ révision PLU des communes	122 208,00
2031	Études diverses	50 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00
2051	Logiciel	1 000,00
2135	Agencement, aménagement (organigramme des clefs...)	4 000,00
21534	Réseau électrique PPII	5 300,00
2152	Bornes amovible Gymnase	2 688,00
2182	ST voiture plateau	30 000,00
2183	Postes informatiques	4 000,00
2184	Mobiliers	4 800,00
2188	Divers	7 000,00
2317	Piscine	20 000,00
TOTAL		253 896,00

4 COMMANDE PUBLIQUE

4.1 MAPA n° 2018-07 : travaux d'extension de réseau « Eaux Usées - Eaux Pluviales » secteur Las Martines

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été menée pour la réalisation de travaux d'extension du réseau « eaux pluviales - eaux usées » sur la zone d'activités « Les Martines », dont l'accès se fait par la route nationale n° 224.

Conformément aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 12 novembre 2018.

5 plis ont été réceptionnés en date du 14 décembre 2018 et l'analyse des offres a été confiée aux services techniques de la Communauté de communes (cf. analyse des offres ci-jointe).

Le 7 janvier 2019, la commission d'appel d'offres, réunie en commission MAPA a proposé de retenir la proposition de CANA TP dont le siège est situé Route de Monbrun – lieu-dit « Au baron » – 32600 L'Isle-Jourdain, arrivée en tête du classement établi après analyse des offres, pour un montant global de 225 536 € HT (270 643,20 € TTC).

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider le choix de la commission d'appel d'offres et retenir l'offre de CANA TP,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement du marché MAPA 2018-07 avec CANA TP pour un montant HT de 225 536 €.**
- **de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget annexe Les Martines.**

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Modification de la rémunération des élus

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la nécessité de modifier la délibération n°13052014-3 du 13 avril 2014 fixant les indemnités de fonction du Président et des vice-présidents afin de prendre en compte le changement d'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Président rappelle que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la collectivité.

Conformément à l'article L 5211-12 du C.G.C.T., il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Président et vice-présidents.

En application des articles L. 5211-12 et R. 5214-1 du C.G.C.T., les indemnités des présidents et des vice-présidents des établissements publics sont limitées en fonction de la strate démographique et subordonnées à l'exercice effectif de fonctions.

Considérant que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine appartient à la strate de 10 000 à 19 999 Habitants (recensement à la date des dernières élections), le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 voix contre : Mme MONFRAIX) de :

- **fixer l'enveloppe financière maximale annuelle de la manière suivante :**
le montant de l'indemnité maximale du Président (48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) à laquelle s'ajoute le produit de 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par 8, le nombre de vice-présidents

- **fixer le montant des indemnités de fonction du Président et des 8 vice-présidents**, qui seront revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, comme ci-dessous :

ÉLUS	TAUX (en % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
PRÉSIDENT	34,12 %
VICE-PRÉSIDENTS	14,44 %

- **d'indiquer** que les indemnités de fonction seront payées trimestriellement,
- **s'engager** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal, au chapitre 65 ».

6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.1 ZAE « Les Martines » : adoption du plan de financement des études préalables et des premiers travaux de VRD

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de la zone d'activités « Les Martines » à l'Isle-Jourdain, le foncier a été acheté le 29 novembre 2018 par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la CCGT dans le cadre d'une convention d'anticipation foncière signée le 20 juillet 2018.

Dans la continuité de ces premières démarches, **la CCGT va engager en 2019 des démarches préalables** à l'aménagement de cette nouvelle zone d'activités :

- **la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une étude d'impact** afin de définir les principes d'aménagement de la future zone d'activités ;
- **la réalisation de premiers travaux de VRD (aménagement des réseaux eaux usées et eaux pluviales)**. En effet, un lotissement d'habitation est en cours d'aménagement sur une parcelle limitrophe et les futurs logements ne peuvent pas se raccorder gravitairement aux réseaux actuels d'eaux pluviales et d'eaux usées. L'objectif de ces travaux est donc double : anticiper la création des réseaux de la future zone d'activités et raccorder le lotissement en cours d'aménagement, ceci dans une logique d'optimisation financière.
- Par ailleurs, **la réalisation de ces travaux de VRD implique de racheter une partie du foncier à l'EPF d'Occitanie** (tel que cela est prévu dans le cadre de la convention d'anticipation foncière). La CCGT va donc faire l'acquisition d'une parcelle d'environ 4 000 m² en début d'année 2019 afin de pouvoir lancer les travaux dans la foulée.

Durée de l'opération

Ces différentes démarches seront lancées au cours du premier trimestre 2019 et se dérouleront sur une durée totale d'environ 10 mois (janvier à octobre 2019).

Coût total prévisionnel de l'opération

Le coût total prévisionnel de l'opération est de **363 898 € HT**.

Ce coût se décompose de la manière suivante :

Détail des dépenses liées à l'opération	Montant HT
Étude de faisabilité	76 575 €
Étude d'impact	19 087 €
Sous-total Études	95 662 €
Acquisition de la parcelle pour les travaux	42 700 €
Travaux d'aménagement des réseaux EU et EP	225 536 €
TOTAL	363 898 €

Montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR et DSIL)

Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat est de **181 949 €** représentant 50 % de la dépense totale hors taxes.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

Partenaires	Montant	Taux
ÉTAT - DETR	109 169 €	30 %
ÉTAT - DSIL	72 780 €	20 %
AUTOFINANCEMENT	181 949 €	50 %
TOTAL	363 898 €	100 %

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;**
- **de solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 181 949 € ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;**
- **de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'État.**

6.2 ZAE Pont Peyrin 3 : adoption du plan de financement de la mission de maîtrise d'œuvre

Le Président rappelle que dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de Pont Peyrin à l'Isle-Jourdain (Pont Peyrin 3), la CCGT a réalisé en 2017 et 2018 les démarches préalables à l'aménagement de cette nouvelle zone d'activités :

- l'acquisition des terrains ;
- la réalisation des études préalables nécessaires à la définition du projet : étude de faisabilité, étude géotechnique, étude d'impact, étude préalable agricole et étude hydraulique.

Dans la continuité de ces démarches, il s'agit d'engager en 2019 la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activités Pont Peyrin 3. Les travaux sont quant à eux prévus pour l'année 2020.

Durée de l'opération

Cette mission de maîtrise d'œuvre sera lancée en mars 2019 et se déroulera sur une durée totale d'environ 2 ans (mars 2019 à mars 2021).

Coût total prévisionnel de l'opération

Le coût total prévisionnel de l'opération, tel qu'indiqué dans le diagnostic de l'étude de faisabilité, est de **272 731 € HT**.

Ce coût correspond au scénario d'aménagement retenu par les élus de la CCGT parmi les différentes possibilités proposées par le bureau d'études.

Montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR et DSIL)

Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat est de **136 365 €** (représentant 50 % de la dépense totale hors taxes).

Plan de financement prévisionnel de l'opération

Partenaires	Montant	Taux
ÉTAT - DETR	81 819 €	30 %
ÉTAT - DSIL	54 546 €	20 %
AUTOFINANCEMENT	136 366 €	50 %
TOTAL	272 731 €	100 %

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;**
- **de solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 136 365 € ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;**
- **de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'État.**

6.3 ZAE du Roulage : annulation de la vente de la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 à la SCI DU CARRE

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 2 février 2016, le Conseil communautaire décidait de vendre à la SCI DU CARRE la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 d'une superficie totale de 1 704 m² située sur la ZAE du Roulage à Pujaudran.

Le Président informe l'assemblée qu'un compromis de vente avait été signé le 20 octobre 2016 et que deux avenants au compromis de vente ont ensuite été accordés au porteur de projet afin de lui donner des délais supplémentaires pour obtenir son prêt bancaire.

Suite à un nouveau refus de prêt bancaire en date du 6 décembre 2018 et au dépassement de la date butoir du second avenant au compromis de vente (fixée au 30 novembre 2018), le Président a notifié au porteur de projet par courrier recommandé en date du 17 décembre

2018 (cf. le courrier et le plan joints en annexes n° 3 et 4) son souhait de ne pas poursuivre la vente de cette parcelle.

En conséquence, le Président propose d'annuler la vente de la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 à la SCI DU CARRE.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'annuler la délibération n° 02022016-12 du 2 février 2016 ;**
- **d'annuler la vente de la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 située sur la ZA du Roulage à la SCI DU CARRE.**

6.4 Adhésion de la CCGT au cluster régional Vélo Vallée

Le Président informe l'assemblée que lors de la séance du 4 décembre 2018, les élus de la commission « Développement économique » ont donné un avis favorable pour l'adhésion de la CCGT au cluster régional Vélo Vallée.

Ce cluster, porté par une structure associative, regroupe les opérateurs de la filière du cycle de la région Occitanie. Créé en juin 2018, le cluster regroupe 31 structures implantées en région Occitanie et réparties en 6 collèges (cf. le document de présentation joint en annexe).

Le territoire de la Gascogne Toulousaine est directement concerné par cette structure car le siège du cluster est basé à l'Isle-Jourdain dans les locaux de groupe Cyclelab. Par ailleurs, le président du cluster est M. Denis BRISCADIEU, PDG du groupe Cyclelab.

L'ambition du cluster est de favoriser le développement de cette filière au niveau local et sa promotion au niveau régional, national et international. C'est un outil collaboratif pour les acteurs du territoire qui a l'ambition de positionner la filière régionale comme une filière économique d'excellence dans le domaine de l'industrie et des services du vélo mais aussi de faire de la région Occitanie, une destination majeure de tourisme à vélo dans le monde.

Les principaux objectifs du cluster sont de :

- rapprocher et mutualiser les compétences des acteurs du vélo et leur permettre de se développer dans un environnement régional très favorable ;
- donner une notoriété internationale à la Vélo Vallée et à ses adhérents ;
- faire de la région Occitanie la première destination de tourisme à vélo au monde.

Afin de soutenir cette démarche collective et cette filière économique ancrée dans le territoire de la Gascogne Toulousaine, les élus de la commission « Développement économique » ont manifesté leur intérêt pour que la CCGT adhère au cluster régional Vélo Vallée.

Le montant de la cotisation annuelle pour la CCGT serait de 600 € par an.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider l'adhésion de la CCGT au cluster régional Vélo Vallée ;**
- **d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de cette adhésion.**

6.5 Validation de la convention de partenariat entre la CCGT et la chambre de métiers et de l'artisanat du Gers

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers (CMA 32) a proposé à la CCGT la signature d'une convention de partenariat afin de formaliser et de renforcer les coopérations existantes entre les deux structures.

Cette convention de partenariat (cf. le document joint en annexe) est totalement gratuite et s'articule autour de trois grands axes :

- la tenue de réunions d'information à destination des porteurs de projet : 3 réunions / an sur des thèmes ciblés seront organisées par la CMA 32 sur le territoire de la CCGT. La CMA 32 proposera différentes thématiques et la CCGT en choisira 3.
- La délocalisation des formations continues : afin de lever les freins à l'accès à la formation continue des administrés de la CCGT, la CMA 32 réalisera des formations continues dans les locaux de la CCGT dès que le quorum de cinq apprenants sera atteint.
- Communication : chaque organisation fera le relais des actions, des événements et des actualités avec les outils de communication qu'elle jugera adéquat.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider la convention de partenariat entre la CCGT et la chambre de métiers et de l'artisanat du Gers ;**
- **d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de la convention.**

7 JEUNESSE

7.1 Fermeture des ALSH selon les ponts calendaires

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour des raisons de phasage avec le calendrier de l'Éducation Nationale, il arrive parfois que durant l'année scolaire, les agents du service « Jeunesse » ne peuvent pas bénéficier des mêmes ponts mobiles que les agents dits « administratifs ».

De plus, durant les vacances scolaires, des jours fériés engendrent également des ponts mobiles pour les services administratifs (déduction automatique d'un jour de congé).

Considérant que les élus de la commission « Jeunesse » du 31 mars 2016, avaient voté à l'unanimité : que si durant les vacances scolaires, un jour férié tombait un mardi ou un jeudi, un pont mobile (pour la journée du lundi ou du vendredi) serait accordé aux agents du service jeunesse avec déduction automatique d'un jour de congés,

Considérant la baisse des effectifs sur ces périodes,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la fermeture des ALSH du territoire et d'accorder un pont mobile aux agents du service « Jeunesse » lorsque qu'un jour férié tombe le mardi ou le jeudi, avec déduction d'un jour de congé.

8 SPORT

8.1 Versement de la subvention attribuée au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS) au titre des actions déployées par l'Office Intercommunal du Sport

Monsieur le Président rappelle que par courrier du 6 septembre 2018 (Cf. annexe), le Président de la Communauté de communes a reconduit la charte « Ville active » du Plan national nutrition santé auprès du Ministère des affaires sociales et de la santé afin que les actions déployées sur le territoire pour la mise en place d'actions en faveur de la santé et des activités physiques par les associations puissent bénéficier de l'aide attribuée par l'Agence régionale de la santé.

Le contrat d'objectifs et de moyens 2018 entre l'ARS et la Communauté de communes a donc été visé le 18 septembre 2018.

L'opération concerne :

- la mise en place d'actions de prévention de la santé par les activités physiques et la promotion d'une alimentation saine sur la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine,
- la coordination de ces actions.

Ont été déposés les demandes de financements pour les actions qui suivent, toutes dispensées par l'Office Intercommunal du Sport pour l'année 2018 :

- activités physiques adaptées : 1 800,00 € (public cible de 3 à plus de 70, dans plusieurs communes du territoire, avec certaines pathologies, dans différents milieux : salles, extérieur, aquatique...),
- Activités physiques adaptées : création d'un programme spécifique d'activités physiques adaptées pour tous les enfants en situation de handicap sur le territoire : 2 000,00 €
- Création d'un réseau avec tous les acteurs du corps médical du territoire, création de partenariats avec les différents réseaux (ex. Eformip), et différentes mutuelles pour intégrer les personnes à pathologies dans les activités du territoire et former les professionnels : 700,00 €,
- Promotion de la nutrition saine : 1 000,00 €,
- Promotion et pratique des activités physiques auprès des jeunes en milieu scolaires, périscolaires et extra-scolaires de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine : 2 500,00 €,

soit 8 000 €.

L'ARS a retenu toutes les actions présentées et a versé à la communauté de communes 8 000,00 €. L'aide peut maintenant être reversée à l'Office Intercommunal du Sport, seule association concernée en 2018.

L'OIS devra fournir avant le 31 mars 2019, l'état récapitulatif des dépenses engagées et avant le 31 juillet 2019, l'évaluation détaillée des actions engagées.

Le Président demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de verser la subvention FIR 2018 (Fonds d'Intervention Régional) de 8 000,00 € à l'Office intercommunal du sport,**
- **d'inscrire les crédits correspondants dans le budget.**

Mme NICOLAS se réjouit que le conseil communautaire soutienne ce PNNS mais regrette que seul l'OIS en soit bénéficiaire. En effet, lors du premier PNNS en 2016 trois associations avaient répondu à l'appel à projet : OIS, Au Jardin de la Forme et Hockey. Pour le PNNS de 2018, aucune association n'a été informée du projet en cours. Elle s'interroge sur le rôle de la collectivité pour prendre en compte l'ensemble des associations concernées sur le territoire, ainsi que sur le rôle fédérateur de l'OIS, et suggère que toutes les associations soient associées l'an prochain.

M. LONGO prend note de cette remarque et rejoint le propos de Mme NICOLAS. Il ajoute que cela sera étudié avec l'OIS.

8.2 Tarification des clés de bâtiments communautaires

Monsieur Le Président rappelle que la surveillance et la sécurisation des bâtiments communautaires engagent pour la collectivité des dépenses d'organigramme importantes. La reproduction des clés sécurisées est complexe et permet la surveillance à distance des entrées et sorties dans les différents bâtiments.

Le coût d'une clé à reproduire a été évalué à 50,00 € par les services techniques de la Communauté de communes.

Ainsi, en dehors des clés remises à l'origine à chaque représentant d'association ou à chaque agent, il est proposé de tarifier la reproduction d'une clé perdue ou d'une clé supplémentaire à 50,00 € à tout demandeur, quel que soit le bâtiment.

En fonction des engagements déjà pris, les associations se verront remettre deux jeux de clés sans frais, tout autre jeu de clés supplémentaire sera facturé 50,00 €. De même, lorsqu'un agent perdra une clé, la reproduction lui sera imputée à hauteur de 50,00 €.

Le Président demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **tarifier la reproduction d'une clé de bâtiment communautaire à 50,00 €,**
- **facturer la dépense à toute personne ayant égaré la clé d'origine lui ayant été remise.**

9 QUESTIONS DIVERSES

- ✓ M. DAROLLES rappelle le courrier reçu de l'Éducation nationale qui précise qu'un conseil d'école doit être organisé avant le 14 février 2019 sur un changement de rythme scolaire est envisagé.
- ✓ M. LARROQUE informe que l'assemblée générale du Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine (GAGT) se tiendra le mardi 19 février 2019, à 9 h, sur le thème « Agriculture et méthanisation ».

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 18 février 2019, à 20 h 30, à CLERMONT-SAVÈS.

La séance est levée à 19 h 00.

Le président et secrétaire de séance,

Francis IDRAC

